



Résolution du conseil communal du 24 avril 2018

Le Conseil,

- Entend 2 interpellations du public
- Approuve les motions relatives :
 - au mouvement #1bru1 vote pour les élections régionales de mai 2019
 - à la privatisation de la banque Belfius
 - à Forest, une Commune Hospitalière
 - à l'installation d'une IPPJ et au réaménagement de l'ancien internat Victor Horta
- Prolonge la mise à disposition de l'occupation par l'asbl Community Land Trust Bruxelles, avenue Wielemans-Ceuppens, 7
- Autorise « Forest Tennis Avenir » à occupation à titre précaire une partie du stade Bertelson
- Approuve la convention d'occupation précaire avec l'asbl Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés pour le bien avenue Wielemans-Ceuppens 1
- Autorise la liquidation de la 3^{ème} tranche du subside communal 2016 à l' AISF
- Entérine la proposition faite par la SA Belfius Banque (MiFID II)
- Rembourse un montant de 31.792 € au F.R.B.R.T.C.
- Approuve la modification budgétaire 4 du service extraordinaire du budget 2018
- Approuve le protocole 2018 relatif à la salle de spectacles de Forest National
- Autoriser à se pourvoir en cassation contre l'arrêt défavorable à la commune de Forest dans l'affaire qui l'oppose à la S.A. Proximus
- Approuve le déploiement des caméras ANPR
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
 - la réfection des voiries au cimetière de Forest
 - les placements de cadres en béton pour les pierres tombales collectives 30-50 ans
 - la mission de conseil et d'auteur de projet à l'école 3
 - la mission d'étude et d'encadrement du réaménagement des voiries Kersbeek, Bempt et Verrerie : Tranche conditionnelle (Phase 3 : réaménagement des espaces publics) et admet la dépense
- Approuve l'avenant à la convention entre le Setis BXL asbl et la commune
- Approuve le dossier de base, le Rapport d'Incidence Environnemental (R.I.E.), la demande d'autorisation d'exproprier au Gouvernement régional et la demande de fixation d'un périmètre de préemption
- Approuve le protocole d'accord soumis par BELIRIS
- Approuve la convention de « partenariat » entre les différents acteurs du CRU
- Prends acte de la déclaration de places vacantes pour une nomination permanente dans les écoles « De Wereldbrug » et « De Puzzel » dans une fonction de recrutement à partir du 1^{er} mars 2018
- Arrête le profil de fonction pour le poste de direction à l'école du Bempt
- Entend 2 interpellations de conseillers communaux
- Octroie 1 pension
- Accorde 1 interruption de carrière
- Admet 1 directeur en stage
- Désigne 13 enseignants
- Désigne 1 directeur temporaire

- Transfert 4 avances de provision
- Autorise la constitution de partie civile